

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

**SPECIALISATION D'INTERVENANT EN THERAPIE
FAMILIALE SYSTEMIQUE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 9510 10 S35 D1 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

<p style="text-align: center;">SPECIALISATION D'INTERVENANT EN THERAPIE FAMILIALE SYSTEMIQUE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT</p>
--

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

La section vise à permettre à l'étudiant :

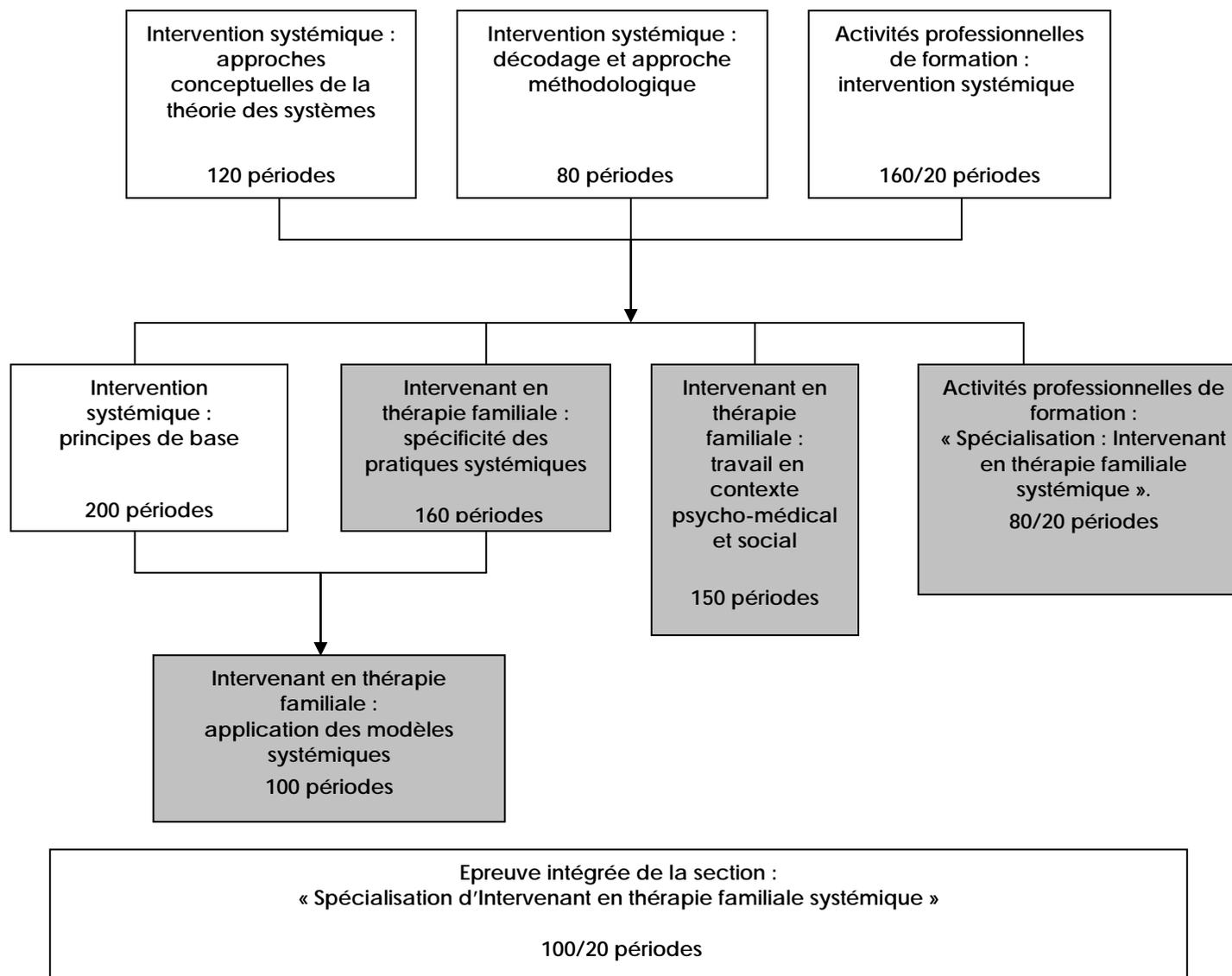
- ◆ de situer la notion de changement dans le champ de la pensée systémique et les facteurs-clés que sont le « concept de crise » et de « résistance au changement » ;
- ◆ d'expérimenter des outils de décodage et d'analyse issus du champ de la pensée systémique ;
- ◆ d'expérimenter des modèles susceptibles de permettre l'élaboration d'hypothèses interactionnelles en thérapie familiale ;
- ◆ d'élaborer une piste d'intervention en thérapie familiale en y intégrant des indicateurs d'évaluation et tenant compte des différents contextes ;
- ◆ de proposer des techniques ou outils d'intervention systémique adaptés et d'en justifier le choix ;
- ◆ d'analyser les interactions et de décoder les problématiques au niveau des relations interpersonnelles au sein de la famille ;
- ◆ d'acquérir les outils spécifiques et pertinents (y compris les références épistémologiques, sociologiques et anthropologiques y attachées) aux thérapies familiales ;
- ◆ d'utiliser le phénomène de crise comme levier de changement au sein des familles ;
- ◆ d'utiliser la lecture systémique pour intégrer la notion de symptômes et de maladies dans l'approche des troubles du comportement et du développement ;
- ◆ d'émettre des scénarios d'interventions systémiques en thérapie familiale :
 - ◆ au sein des différents types de réseaux,
 - ◆ en mobilisant les ressources de partenaires concernés ainsi que celles de la famille et/ou du patient désigné,
- ◆ de situer son intervention de thérapie familiale dans un contexte d'« aide contrainte ».

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement de l'unité	Codification de l'unité	Domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes	Nombre d'ECTS
Intervention systémique : approches conceptuelles de la théorie des systèmes	SCSO	9510 11 U35 D1	902		120	8
Intervention systémique : décodage et approche méthodologique	SCSO	9510 12 U35 D1	902		80	7
Activités professionnelles de formation : intervention systémique	SCSO	9510 13 U35 D1	902		160/20	10
Intervention systémique : principes de base	SCSO	9510 14 U35 D1	902		200	18
Intervenant en thérapie familiale systémique : spécificité des pratiques systémiques	SCSO	9510 15 U35 D1	902	X	160	11
Intervenant en thérapie familiale systémique : travail en contexte psycho-médical et social	SCSO	9510 16 U35 D1	902	X	150	11
Activités professionnelles de formation : « Spécialisation d'intervenant en thérapie familiale systémique »	SCSO	9510 18 U35 D1	902	X	80/20	8
Intervenant en thérapie familiale systémique : application de modèles systémiques	SCSO	9510 17 U35 D1	902	X	100	7
Epreuve intégrée de la section : « Spécialisation d'intervenant en thérapie familiale systémique »	SCSO	9510 10 U35 D1	902		100/20	10

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
Nombre de périodes suivies par l'étudiant	1150
Nombre de périodes professeur	870
Nombre d'ECTS suivis par l'étudiant	90

3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION



UF déterminantes

4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Diplôme de « SPECIALISATION D'INTERVENANT EN THERAPIE FAMILIALE SYSTEMIQUE » de l'enseignement supérieur social de type court.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1



CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

INTERVENANT EN THERAPIE FAMILIALE SYSTEMIQUE

Enseignement supérieur social de type court

Approuvé par le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale le 1^{er} juillet 2011

INTERVENANT EN THERAPIE FAMILIALE SYSTEMIQUE

I. CHAMP D'ACTIVITE :

« L'intervenant en thérapie familiale systémique » fonde sa pratique thérapeutique sur une intervention dont les protagonistes sont la famille, le couple, l'institution et/ou le réseau¹, en tenant compte de la spécificité contextuelle et sociopolitique de cette intervention.

Lorsqu'il travaille avec un individu seul, l'intervenant en thérapie familiale systémique s'applique à le considérer en tant que membre des systèmes d'appartenance, le système d'intervention y compris. L'épistémologie systémique fonde à la fois l'analyse, l'intervention et l'évaluation de ses situations dans divers champs thérapeutiques :

- institutionnel (Aide à la jeunesse, aux personnes handicapées, hôpitaux, en hébergement, en internats, en maisons maternelles,...)
- institutionnel en milieu ouvert (A.M.O.², Centre de guidance, Planning familial, A.J.³, S.A.J.⁴, S.P.J.⁵, espace- rencontre,...)
- en consultation privée.

La fonction première de thérapie peut, en fonction du contexte professionnel et de la demande, être élargie à une fonction de prévention, d'accompagnement, d'expertise et de guidance.

II. TACHES

Pour assurer la fonction thérapeutique, il est amené à :

- Créer un cadre de sécurité avec les personnes avec lesquelles il est amené à travailler.
- S'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire utilisant parfois d'autres référents théoriques que la systémique en potentialisant les différentes références au service des bénéficiaires.
- Evaluer la demande, tout en offrant à chacun une présence bienveillante et une attitude de partialité multidirectionnelle.
- Prendre en compte le mandat⁶.
- Se situer dans le réseau par rapport à ce mandat et tenir compte de ses limites.
- Observer et analyser les interactions dans la famille et au sein du système formé avec l'intervenant.

¹ On entend par réseau, l'ensemble des intervenants professionnellement impliqués dans l'aide à l'accompagnement de la ou des personnes concernées.

² Aide en Milieu Ouvert

³ Aide à la Jeunesse

⁴ Service d'Aide à la Jeunesse

⁵ Service de Protection à la Jeunesse

⁶ On entend par mandat, les missions confiées à un professionnel de par sa fonction ou par une autorité.

- Contenir, structurer et favoriser, dans des situations de crises, une dynamique de changement ou de rétablissement.
- Recueillir de l'information sur le système, son histoire, la vision de cette histoire par chaque membre du système, le symptôme et sa place au sein du système.
- Formuler des hypothèses sur le fonctionnement du système (symptôme, règles, mythes, croyances, carte du monde et programme officiel) en y incluant le thérapeute.
- Repérer le fonctionnement familial autour de la maladie mentale.
- Choisir un axe d'intervention en respectant la complexité des situations.
- Intervenir sur base des outils de la thérapie familiale systémique.
- Analyser le processus, y compris l'évolution des relations avec le thérapeute et, sur base de cette analyse, réajuster les stratégies d'intervention.
- Analyser ses propres émotions, ses résonances en vue de les utiliser au bénéfice du système.
- Accompagner la poursuite d'une prise en charge par un autre service ou un autre intervenant.
- Entretenir une vigilance permanente sur les questions déontologiques et éthiques.
- Veiller à sa propre sécurité et aux limites de ses possibilités d'intervention.
- Organiser des concertations rassemblant différents services ou interlocuteurs intervenant auprès de la même famille et veiller à l'y inclure.

L'ensemble de ses tâches implique chez l'Intervenant en Thérapie Familiale Systémique, une connaissance de soi et de sa propre histoire familiale, notamment au travers d'une thérapie personnelle, des capacités de remise en question (supervision, intervision, évaluation de pratique...) et l'évaluation des effets de ses stratégies d'intervention.

III. DEBOUCHES

- Secteur de l'Aide à la Jeunesse (hébergement, Aide en Milieu Ouvert, accompagnement en famille, prestations d'intérêt général, espace-rencontre,...).
- Secteur hospitalier (hôpitaux généraux, psychiatriques, pédopsychiatriques, hôpital de jour, habitations protégées).
- Secteur de la santé mentale ambulatoire (centres de guidance, associations privées).
- Plannings familiaux.
- Secteur de l'Aide aux personnes handicapées (hébergement, accompagnement, centres de jour,...)
- Consultations privées.
- Secteur de la petite enfance (O.N.E., services d'accueil, maison maternelle,...)
- Secteur de l'Aide aux personnes âgées.
- ...

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :

« Spécialisation d'intervenant en thérapie
familiale systémique »

Date d'application : 01/09/2012

Date d'approbation : 11/07/2012

Date limite de certification : 31/08/2015

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
95 10 10 S35 D1		Spécialisation d'intervenant en thérapie familiale systémique.	95 10 10 S35 C1		Post-graduat : intervenant en thérapie familiale systémique			NEANT			
95 10 11 U35 D1	902	Intervention systémique : approches conceptuelles de la théorie des systèmes	95 10 11 U35 C1	902	Post-graduat : intervenant en thérapie familiale systémique : principes de base des pratiques systémiques dans les thérapies relationnelles			NEANT			
95 10 12 U35 D1	902	Intervention systémique : décodage et approche méthodologique	95 10 14 U35 C1	902	Post-graduat : intervenant en thérapie familiale systémique : clinique de la crise et des familles en difficulté : lecture systémique			NEANT			
95 10 13 U35 D1	902	Activités professionnelles de formation : intervention systémique			NEANT			NEANT			

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : 11/07/2012

« Spécialisation d'intervenant en thérapie
familiale systémique »

Date d'application : 01/09/2012
Date limite de certification : 31/08/2015

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
95 10 14 U35 D1	902	Intervention systémique : principes de base	95 10 12 U35 C1	902	Post-graduat : intervenant en thérapie familiale systémique : fondements systémiques des stratégies d'interventions			NEANT			
95 10 15 U35 D1	902	Intervenant en thérapie familiale systémique : spécificité des pratiques systémiques	95 10 11 U35 C1	902	Post-graduat : intervenant en thérapie familiale systémique : principes de bases des pratiques systémiques dans les thérapies relationnelles			NEANT			
			95 10 14 U35 C1	902	Post-graduat : intervenant en thérapie familiale systémique : clinique de la crise et des familles en difficulté : lecture systémique						

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : 11/07/2012

« Spécialisation d'intervenant en thérapie
familiale systémique »

Date d'application : 01/09/2012
Date limite de certification : 31/08/2015

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
			95 10 27 U35 S1	902	Thérapie familiale et systémique : la position du thérapeute						
			95 10 26 U35 S1	902	Thérapie familiale et systémique : le processus						
95 10 16 U35 D1	902	Intervenant en thérapie familiale systémique : travail en contexte psycho-médical et social	95 10 13 U35 C1	902	Post-graduat : intervenant en thérapie familiale systémique : clinique systémique en thérapie familiale			NEANT			
			95 10 15 U35 C1	902	Post-graduat : intervenant en thérapie familiale systémique : stratégies systémiques avec des systèmes plus larges que la famille						

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : 11/07/2012

« Spécialisation d'intervenant en thérapie
familiale systémique »

Date d'application : 01/09/2012
Date limite de certification : 31/08/2015

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
			95 10 16 U35 C1	902	Post-graduat : intervenant en thérapie familiale systémique : pratiques des réseaux, thérapie familiale et approche systémique						
			95 10 27 U35 S1	902	Thérapie familiale et systémique : la position du thérapeute						
			95 10 26 U35 S1	902	Thérapie familiale et systémique : le processus						

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **11/07/2012**

« Spécialisation d'intervenant en thérapie
familiale systémique »

Date d'application : **01/09/2012**
Date limite de certification : **31/08/2015**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
95 10 18 U35 D1	902	Activités professionnelles de formation : « spécialisation d'intervenant en thérapie familiale systémique »			NEANT			NEANT			
95 10 17 U35 D1	902	Intervenant en thérapie familiale systémiques : application des modèles systémiques	95 10 17 U35 C1	902	Post-graduat : intervenant en thérapie familiale systémique : application particulière de modèles systémiques			NEANT			
95 10 10 U35 D1	902	Epreuve intégrée de la section : « spécialisation d'intervenant en thérapie familiale systémique »	95 10 10 U35 C1	902	Epreuve intégrée de la section : post-graduat : intervenant en thérapie familiale systémique			NEANT			

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**INTERVENTION SYSTEMIQUE :
APPROCHES CONCEPTUELLES DE LA THEORIE DES
SYSTEMES**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 9510 11 U35 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

<p style="text-align: center;">INTERVENTION SYSTEMIQUE : APPROCHES CONCEPTUELLES DE LA THEORIE DES SYSTEMES ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT</p>

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

L'unité de formation vise à rendre l'étudiant capable :

- ◆ de maîtriser les fondements de la pensée systémique afin d'analyser les interactions humaines selon ce mode de pensée ;
- ◆ d'expliquer en quoi ce mode de pensée enrichit sa manière d'appréhender les problèmes sociaux en général et ceux qui relèvent de son projet de formation en particulier ;
- ◆ de développer une nouvelle manière d'appréhender son vécu.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'une thématique traitant de situations psycho-socio-éducatives ou liées au domaine de la santé, dans le respect du cadre déontologique, des règles et usages de la langue française et au travers d'un travail écrit personnel respectant une méthodologie rigoureuse et d'une présentation orale du travail,

- ◆ présenter une prise en charge d'une ou de plusieurs personnes accompagnées dans un milieu professionnel ayant pour objectif l'amélioration ou le rétablissement de la santé, le développement global ou l'autonomie de la personne et pour laquelle l'étudiant rencontre des difficultés ;
- ◆ analyser la ou les situations en faisant référence aux concepts théoriques, méthodologiques ou techniques relevant d'au moins un des domaines suivants :
 - ◆ droit et législation,
 - ◆ sociologie,
 - ◆ analyse des organisations,
 - ◆ psychologie,
 - ◆ psychopédagogie,

- ◆ psychopathologie,
- ◆ sciences fondamentales (biologie, anatomie, physiologie, biochimie, microbiologie...),
- ◆ éducation à la santé,
- ◆ soins infirmiers ;
- ◆ poser une réflexion critique formalisée et rigoureuse sur ces situations, accompagnée d'un questionnement éthique ;
- ◆ présenter, justifier et évaluer des pistes de solutions novatrices en référence à des bases théoriques ;
- ◆ établir un lien entre le type de prise en charge/d'intervention et les systèmes/choix politiques, économiques, culturels ou sociaux ;
- ◆ situer son travail dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire et/ou d'intervenants extérieurs, notamment en présentant des collaborations avec d'autres intervenants ;
- ◆ apporter des éléments faisant la preuve d'une connaissance de soi et de l'autre sur base des différentes étapes du développement de la personne (affectif, social, intellectuel...) ;
- ◆ utiliser des techniques de base de la communication et les situer par rapport à différentes approches conceptuelles (approche systémique, analyse transactionnelle, relation d'aide...) ;
- ◆ répondre d'une manière claire et concise aux questions en faisant la preuve qu'il maîtrise les concepts utilisés.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Bachelier des catégories sociale, pédagogique, paramédicale ou grade équivalent.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Epistémologie et théorie générale des systèmes	CT	B	32
Pragmatique de la communication	CT	F	12
Lecture systémique	CT	B	36
Constructivisme en sociologie	CT	B	16
3.2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. en « Epistémologie et théorie générale des systèmes »,

- ◆ de définir les concepts majeurs de la pensée systémique et des théories qui s'y rapportent ;
- ◆ de définir les notions de « systèmes » et de les analyser dans leurs propriétés et particularités, et tout particulièrement dans leurs applications au champ pédagogique et thérapeutique ;
- ◆ de caractériser les principaux concepts de la théorie des systèmes notamment systèmes, sous-systèmes, rétroaction, homéostasie ;
- ◆ d'appliquer ces concepts à des situations de vie quotidienne ou de l'actualité (sociale, politique, culturelle ou économique), ainsi qu'à des situations issues de ses terrains d'expériences professionnelles ;
- ◆ de confronter l'épistémologie linéaire à l'épistémologie circulaire en la situant dans son contexte historique d'apparition et dans sa signification propre ;
- ◆ de situer les principales caractéristiques épistémologiques de l'approche systémique dans l'histoire de la pensée et particulièrement, la prise en compte de complexité irréductible au simple en complétant la démarche analytique par une démarche synthétique ;
- ◆ d'intégrer les différents outils de décodage systémique à sa pratique professionnelle ;

4.2. en « Pragmatique de la communication »,

- ◆ de s'initier et de se familiariser avec l'approche de la pragmatique de la communication (en référence, par exemple à l'approche de Palo Alto) ;
- ◆ de comparer les spécificités et les nouveautés de cette approche interactionnelle par rapport aux modèles dominants de la communication ;
- ◆ d'appliquer cette approche à des situations de communication de la vie quotidienne ou à des situations issues de ses terrains d'expériences professionnelles ;

4.3. en « Lecture systémique »,

- ◆ d'exposer point par point l'épistémologie de la systémique notamment la neutralité et la théorie d'Heisenberg, la théorie des quantas, la systémique biologique et l'homologie, la systémique sociale, les points théoriques à ses expériences professionnelles ;
- ◆ de développer la notion de rupture épistémologique (dans le modèle mécaniste newtonien et dans le modèle personnel de l'étudiant) dans ses expériences professionnelles ;
- ◆ de retrouver dans son vécu les « ruptures » que la nouvelle manière de penser/travailler fait résonner ;
- ◆ de décrire différents modèles systémiques notamment modèle de Palo Alto, modèle de Milan, modèle Milwaukee, modèle de Bohr ;
- ◆ d'explicitier les intérêts de ceux-ci et leurs champs d'application ;

- ◆ d'analyser les fondements d'un modèle particulier, ses orientations, son histoire et d'envisager les intersections avec d'autres modèles ;
- ◆ de repérer les différents enjeux mobilisant les pratiques d'intervention qui le(s) soutient(soutiennent) ;

4.4. en « Constructivisme en sociologie »,

- ◆ d'expliquer que toute connaissance est issue d'un processus de construction où interviennent des dimensions biologiques, culturelles, linguistiques, sociales, idéologiques... ;
- ◆ d'interroger ses propres évidences par la remise en cause d'une réalité conçue non plus pour elle-même mais comme une construction nécessaire à l'action ;
- ◆ de tirer de ce qui précède les conséquences qui s'imposent en matière de responsabilité à l'égard de ses propres constructions et en termes d'articulation entre la connaissance et l'action et spécifiquement l'intervention sociale.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

face à une situation exemplative donnée :

- ◆ de démontrer sa maîtrise des principaux concepts étudiés ;
- ◆ d'illustrer la façon dont l'un ou l'autre de ces concepts lui permet d'enrichir sa perception d'une situation-problème issue de ses expériences professionnelles ou proposées par le chargé de cours ;
- ◆ d'y repérer les notions de système et d'en analyser les particularités ;
- ◆ d'émettre des hypothèses interactionnelles quant au fonctionnement du système ;
- ◆ d'énoncer les paramètres posés par l'application de l'épistémologie circulaire ;
- ◆ de présenter ses attentes en termes de formation, en lien avec des situations-problèmes rencontrées au cours de ses expériences professionnelles.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de l'expression orale et/ou écrite,
- ◆ le niveau de finesse de l'analyse,
- ◆ le degré de pertinence de l'hypothèse proposée,
- ◆ la qualité des liens effectués entre la pratique et les éléments théoriques.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**INTERVENTION SYSTEMIQUE :
DÉCODAGE ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 9510 12 U35 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

<p style="text-align: center;">INTERVENTION SYSTEMIQUE : DÉCODAGE ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT</p>

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de situer la notion de changement dans le champ de la pensée systémique et les facteurs-clés que sont le « concept de crise » et de « résistance au changement » ;
- ◆ d'expérimenter des outils de décodage et d'analyse issus du champ de la pensée systémique ;
- ◆ d'expérimenter des modèles susceptibles de permettre l'élaboration d'hypothèses interactionnelles.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'une situation relevant des domaines psycho-socio-éducatifs ou de la santé, dans le respect du cadre déontologique, des règles et usages de la langue française et au travers d'un travail écrit personnel respectant une méthodologie rigoureuse et d'une présentation orale du travail,

- ◆ présenter une prise en charge/intervention complexe dans un milieu professionnel visant le maintien, l'amélioration ou le rétablissement de la santé/le développement global et l'autonomie de la personne :
 - ◆ présenter une problématique, question de départ, une hypothèse de travail, une démarche méthodologique et une recherche documentaire ;
 - ◆ décrire et analyser la(les) situation(s) en faisant référence aux concepts théoriques, méthodologiques ou techniques relevant de domaines tels que :
 - ◆ droit et législation,
 - ◆ sociologie,
 - ◆ analyse des organisations,
 - ◆ psychologie,
 - ◆ psychopédagogie,

- ◆ psychopathologie,
- ◆ sciences fondamentales (biologie, anatomie, physiologie, biochimie, microbiologie...),
- ◆ éducation à la santé,
- ◆ soins infirmiers ;
- ◆ poser une réflexion critique et éthique formalisée et rigoureuse sur la situation ;
- ◆ apporter des éléments faisant la preuve d'une connaissance de soi et de l'autre sur base des différentes étapes du développement de la personne (affectif, social, intellectuel...) ;
- ◆ utiliser des techniques de base de la communication et les situer par rapport à différentes approches conceptuelles (approche systémique, analyse transactionnelle, relation d'aide...) ;
- ◆ répondre d'une manière claire et concise aux questions en faisant la preuve qu'il maîtrise les concepts utilisés.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Bachelier des catégories sociale, pédagogique, paramédicale ou grade équivalent.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Eléments d'analyse et de décodage	CT	B	28
Méthodologie spéciale : techniques de décodage	CT	F	36
3.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. en « Eléments d'analyse et de décodage »,

- ◆ d'identifier l'importance conceptuelle et opérative des notions de changements et de stratégies dans l'épistémologie systémique : changements dans la continuité, mutations, apprentissage de niveau I et II... ;
- ◆ de préciser le concept de crise dans ses différentes acceptions et de définir la notion de « résistance au changement » ;
- ◆ d'identifier, à partir d'hypothèses, le fonctionnement d'un système :
 - ◆ comment en situer les frontières dans un intérêt opératoire ;
 - ◆ quelles définitions relationnelles s'imposent à l'intervenant ;
 - ◆ ce qu'est « l'événement déclenchant et/ou le symptôme » ;
 - ◆ ce qui « ressort des règles de fonctionnement de ce système » ;

4.2. en « Méthodologie spéciale : techniques de décodage »,

dans le cadre d'un travail de décodage d'un système donné,

- ◆ d'étendre ses capacités de questionnement afin de préciser la « position » du bénéficiaire ;
- ◆ d'utiliser des outils de compréhension systémique tels que « questionnement circulaire » et « questionnement en entonnoir » ;
- ◆ d'utiliser différents outils de décodage du langage ;
- ◆ de construire une hypothèse circulaire (action, rétroaction) à partir des jeux relationnels redondants propres à la situation étudiée :
 - ◆ en tenant compte du contexte, des enjeux, des croyances et représentations des acteurs,
 - ◆ en permettant la mobilisation des différentes parties prenantes vers le changement ;
- ◆ d'identifier les interactions qui maintiennent la situation-problème inchangée et ce, en définissant avec précision :
 - ◆ le problème soulevé par le ou les acteurs concernés,
 - ◆ leurs tentatives de solutions,
 - ◆ les croyances qui les sous-tendent.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

à partir d'une situation concrète :

- ◆ de repérer des éléments d'analyse pertinents (crise, résistance au changement, événement déclenchant, symptôme...);
- ◆ d'en présenter un décodage systémique ;
- ◆ d'élaborer une hypothèse circulaire.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de l'expression orale et/ou écrite,
- ◆ le niveau de finesse du décodage,
- ◆ le degré de pertinence de l'hypothèse proposée.
- ◆ la qualité des liens effectués entre la pratique et les éléments théoriques.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour l'activité d'enseignement « Méthodologie spéciale : techniques de décodage », il est recommandé de ne pas dépasser 15 étudiants par groupe.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION :
INTERVENTION SYSTEMIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 9510 13 U35 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation

<p style="text-align: center;">ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION : INTERVENTION SYSTEMIQUE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT</p>

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de développer ses capacités à :

- ◆ observer et repérer les fonctionnements des systèmes à l'œuvre dans une organisation ;
- ◆ confronter les éléments théoriques de base fondant le champ conceptuel de l'intervention systémique à une pratique de terrain ;
- ◆ poser les bases d'une réflexion critique face à ceux-ci.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'une thématique traitant de situations psycho-socio-éducatives ou liées au domaine de la santé, dans le respect du cadre déontologique, des règles et usages de la langue française et au travers d'un travail écrit personnel respectant une méthodologie rigoureuse et d'une présentation orale du travail,

- ◆ présenter une problématique, poser une question de départ ;
- ◆ analyser en faisant référence aux concepts théoriques, méthodologiques ou techniques relevant d'au moins un des domaines suivants :
 - ◆ droit et législation,
 - ◆ sociologie,
 - ◆ analyse des organisations,
 - ◆ psychologie,
 - ◆ psychopédagogie,
 - ◆ psychopathologie,
 - ◆ sciences fondamentales (biologie, anatomie, physiologie, biochimie, microbiologie...),
 - ◆ éducation à la santé,
 - ◆ soins infirmiers ;

- ◆ poser une réflexion critique et éthique ;
- ◆ apporter des éléments faisant la preuve d'une connaissance de soi et de l'autre sur base des différentes étapes du développement de la personne (affectif, social, intellectuel...);
- ◆ utiliser des techniques de base de la communication et les situer par rapport à différentes approches conceptuelles (approche systémique, analyse transactionnelle, relation d'aide...);
- ◆ répondre d'une manière claire et concise aux questions en faisant la preuve qu'il maîtrise les concepts utilisés.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Bachelier des catégories sociale, pédagogique, paramédicale ou grade équivalent.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 160 périodes

Code U
Z

3.2. Encadrement du stage :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement :	CT	I	20
Total des périodes			20

4. PROGRAMME

4.1 Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable,

au départ de son insertion dans une organisation, dans le respect des limites de sa fonction, du cadre réglementaire, des principes déontologiques et éthiques :

- ◆ d'identifier et d'analyser le projet institutionnel de l'organisation ;
- ◆ d'identifier les référents théoriques sur lesquels s'appuie le service ou l'institution ;
- ◆ d'identifier les différentes fonctions et rôles dans l'institution ;
- ◆ d'identifier les missions du milieu institutionnel dans lequel la pratique professionnelle s'inscrit ;
- ◆ de participer aux activités du service ou de l'institution en se situant au sein d'une équipe de travail ou d'un réseau ;
- ◆ de décrire les situations rencontrées, d'y repérer les systèmes qui interagissent et d'en proposer un décodage systémique ;

- ◆ de rendre compte de sa pratique professionnelle en relevant en quoi le mode de pensée systémique modifie sa lecture des situations ;
- ◆ de relever ses atouts, ses faiblesses et d'identifier les opportunités lui permettant de s'engager dans le processus de formation ;

4.2 Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement aura pour fonction:

- ◆ d'amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et l'analyse des situations ;
- ◆ de clarifier avec l'étudiant, le service ou l'organisation, les termes du contrat d'activités professionnelles de formation en fonction des items du programme de l'étudiant ;
- ◆ de gérer le suivi des activités professionnelles de formation et les contacts avec les organisations et les services concernés ;
- ◆ de définir la démarche attendue, d'annoncer les critères et les modalités d'évaluation ;
- ◆ d'accompagner l'étudiant dans son questionnement et ses analyses de situations ;
- ◆ d'encadrer la pratique de l'étudiant et d'évaluer ses apprentissages par rapport aux finalités et aux capacités terminales de l'unité de formation ;
- ◆ d'aider l'étudiant à améliorer sa compréhension des systèmes qui interagissent ;
- ◆ d'accompagner l'étudiant dans sa compréhension de la pensée systémique et dans sa réflexion critique.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

par la présentation orale et/ou écrite, d'une situation professionnelle, dans le respect des limites de sa fonction, du cadre réglementaire, des principes déontologiques et éthiques :

- ◆ de décrire une activité du service dans laquelle il a été impliqué ;
- ◆ d'identifier le contexte institutionnel de cette activité ;
- ◆ de préciser les rôles et fonctions des personnes impliquées (lui compris) ;
- ◆ de présenter les systèmes qui interagissent dans cette situation en s'appuyant sur les concepts de la pensée systémique ;
- ◆ de relever et de décrire en quoi les activités professionnelles de formation lui ont permis d'appréhender la pensée systémique ;
- ◆ de démontrer sa réflexion critique en mettant en évidence les ressources et les limites de l'apport de la pensée systémique.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de l'expression orale et/ou écrite,
- ◆ le niveau de finesse de l'analyse,
- ◆ le degré de pertinence de la piste d'intervention,
- ◆ la qualité des liens effectués entre la pratique de terrain et les éléments théoriques avancés.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**INTERVENTION SYSTEMIQUE :
PRINCIPES DE BASE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 9510 14 U35 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

INTERVENTION SYSTEMIQUE : PRINCIPES DE BASE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de présenter les indications de différents modèles d'intervention systémique ;
- ◆ d'expérimenter des techniques ou outils d'intervention systémique ;
- ◆ de s'initier aux méthodologies d'intervention systémique ;
- ◆ de développer une attitude réflexive quant à son positionnement d'intervenant.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

face à une situation exemplative donnée :

- ◆ démontrer une maîtrise des principaux concepts étudiés au sein de différentes approches conceptuelles de la théorie des systèmes ;
- ◆ illustrer la façon dont l'un ou l'autre de ces concepts permet à l'étudiant d'enrichir sa perception d'une situation-problème issue de ses expériences professionnelles ou proposées par le chargé de cours ;
- ◆ y repérer les notions de système et en analyser les particularités ;
- ◆ émettre des hypothèses interactionnelles quant au fonctionnement du système ;
- ◆ énoncer les paramètres posés par l'application de l'épistémologie circulaire ;
- ◆ présenter ses attentes en termes de formation en lien avec des situations-problèmes rencontrées au cours de ses expériences professionnelles ;

à partir d'une situation concrète :

- ◆ repérer des éléments d'analyse pertinents (crise, résistance au changement, événement déclenchant, symptôme, ...)
- ◆ en présenter un décodage systémique ;
- ◆ élaborer une hypothèse circulaire ;

par la présentation orale et/ou écrite, d'une situation professionnelle, dans le respect des limites de sa fonction, du cadre réglementaire, des principes déontologiques et éthiques :

- ◆ décrire une activité d'un service dans laquelle il a été impliqué ;
- ◆ identifier le contexte institutionnel de cette activité ;
- ◆ préciser les rôles et fonctions des personnes impliquées (lui compris) ;
- ◆ présenter les systèmes qui interagissent dans cette situation en s'appuyant sur les concepts de la pensée systémique ;
- ◆ relever et décrire en quoi les activités professionnelles de formation lui ont permis d'appréhender la pensée systémique ;
- ◆ démontrer sa réflexion critique en mettant en évidence les ressources et les limites de l'apport de la pensée systémique.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des UF :

- ◆ « Intervention systémique : approches conceptuelles de la théorie des systèmes » code 9510 11 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court,
- ◆ « Intervention systémique : décodage et approche méthodologique », code 9510 12 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court,
- ◆ « Activités professionnelles de formation : intervention systémique » code 9510 13 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Modèles d'intervention	CT	B	32
Analyse et élaboration d'intervention	CT	B	32
Méthodologie d'intervention	CT	F	64
Séminaire : évolution personnelle	CT	F	32
3.2. Part d'autonomie		P	40
Total des périodes			200

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. en « Modèles d'intervention »,

- ◆ de présenter les indications (avantages et inconvénients) de différents modèles d'intervention (thérapie brève, stratégique, structurale...) ;
- ◆ de tirer parti des analogies possibles du concept de crise dans d'autres disciplines (tel qu'établi notamment dans les théories de Prigogine...) ;
- ◆ de définir les notions de « transfert » et « contre-transfert » telles qu'elles sont évoquées dans le cadre de la psychanalyse ;
- ◆ d'appréhender les modèles issus de différentes écoles systémiques (Palo Alto, Milwaukee, Milan...) ;
- ◆ d'identifier la pertinence de l'ensemble de ces notions en regard de l'approche interactionnelle développée par les écoles de pensée ;

4.2 en « Analyse et élaboration d'intervention »,

- ◆ d'utiliser un ou plusieurs modèles d'intervention systémique ;
- ◆ de s'adapter et d'adapter son intervention aux principaux cadres d'intervention (cadre de placement, de suivi ambulatoire, d'intervention à domicile, de collaboration institutionnelle...) ;
- ◆ de préciser selon ses hypothèses l'assise (« setting ») de son intervention (à quelles personnes, à quelle fréquence, dans quel lien, selon quelles règles de secret) et en fonction de quel(s) élément(s) il changerait ce « setting » ;
- ◆ de gérer les communications liées à son intervention (rapports écrits ou oraux, relations avec les autorités de tutelle et/ou les mandats, communications aux familles, entre autres) ;
- ◆ d'introduire dans son intervention des indicateurs d'évaluation ;
- ◆ d'analyser ses interventions en y intégrant différents éléments tels que les contextes économiques, sociaux, politiques, culturels, et autres en précisant les définitions relationnelles en jeu et en repérant la chronologie et ses conséquences ;

4.3. en « Méthodologie d'intervention »,

sur base de situations professionnelles exemplatives amenées par les étudiants et/ou le chargé de cours,

- ◆ d'expérimenter des techniques ou des outils d'intervention spécifiques à l'approche systémique ;
- ◆ d'expérimenter des techniques d'intervention propres aux situations de crise, de créer des contextes où une crise potentielle pourra s'ouvrir et être exploitée ;
- ◆ de présenter une situation professionnelle l'impliquant, d'en décoder les ressorts pratiques et d'élaborer de nouvelles hypothèses en intégrant l'apport et la critique des pairs ;
- ◆ de prendre part à l'intervention de situations présentées par d'autres et de montrer, dans ce cadre, une capacité à construire une critique et une aide en référence à l'épistémologie systémique ;

- ◆ de se positionner par rapport à ce qui est son niveau d'implication professionnelle, ses intuitions, sa distance ;
- ◆ de relever les ressources et les compétences des acteurs du système ;
- ◆ d'intégrer la fonction de son intervention dans une perception de plus en plus large du contexte ;
- ◆ de relever les conséquences relationnelles de la position qu'occupe l'intervenant (médiateur, arbitre, expert, sauveur...) ;
- ◆ de découvrir la dimension autoréférentielle de son intervention ;
- ◆ de relever les résonances qui émergent à l'intervention des différents systèmes en interaction ;

4.4. en « Séminaire : évolution personnelle »,

dans le cadre et sur base de son projet de formation, dans la perspective des effets induits sur son évolution personnelle,

- ◆ d'identifier et d'exprimer, en tant qu'individu au sein d'un système, ses émotions, ses valeurs et ses propres cadres de référence ;
- ◆ d'identifier ses freins et leviers personnels (perceptions, émotions, projections, intuitions...);
- ◆ de repérer les phénomènes d'induction apparaissant dans son processus de communication verbale et non verbale ;
- ◆ d'être à l'écoute de son propre vécu, du vécu de l'autre, de ses émotions et de son monde ;
- ◆ de se centrer sur le vécu de l'autre en se confrontant aux résonances de celui-ci avec le sien propre ;
- ◆ de repérer l'impact que ses attitudes et son discours produisent sur l'autre et inversement ;
- ◆ de préciser ses attentes personnelles et professionnelles à l'égard de la formation.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

à partir d'une situation professionnelle concrète :

- ◆ d'expliciter la pertinence de différents modèles d'intervention systémique ;
- ◆ d'élaborer une piste d'intervention en y intégrant des indicateurs d'évaluation et tenant compte des différents contextes ;
- ◆ de proposer des techniques ou outils d'intervention systémique adaptés et d'en justifier le choix ;
- ◆ de relever les effets du positionnement de l'intervenant ;
- ◆ de présenter l'évolution de son projet personnel de formation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de l'expression orale et/ou écrite,
- ◆ le niveau de finesse de l'analyse,
- ◆ le degré de pertinence de l'hypothèse proposée,
- ◆ la qualité des liens effectués entre la pratique et les éléments théoriques.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les activités d'enseignement « Méthodologie d'intervention » et « Séminaire : évolution personnelle », il est recommandé de ne pas dépasser 15 étudiants par groupe.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**INTERVENANT EN THERAPIE FAMILIALE SYSTEMIQUE :
SPECIFICITE DES PRATIQUES SYSTEMIQUES**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 9510 15 U35 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

**INTERVENANT EN THERAPIE FAMILIALE SYSTEMIQUE :
SPECIFICITE DES PRATIQUES SYSTEMIQUES
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT**

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'analyser les interactions et de décoder les problématiques au niveau des relations interpersonnelles au sein de la famille ;
- ◆ d'utiliser le phénomène de crise comme levier de changement au sein des familles ;
- ◆ d'acquérir les outils spécifiques et pertinents (y compris les références épistémologiques, sociologiques et anthropologiques y attachées) aux thérapies familiales ;
- ◆ de développer une perception de la représentation de sa propre histoire familiale et sociale.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1 Capacités

face à une situation exemplative donnée :

- ◆ démontrer sa maîtrise des principaux concepts étudiés ;
- ◆ illustrer la façon dont l'un ou l'autre de ces concepts lui permet d'enrichir sa perception d'une situation-problème issue de ses expériences professionnelles ou proposées par le chargé de cours ;
- ◆ y repérer les notions de système et d'en analyser les particularités ;
- ◆ émettre des hypothèses interactionnelles quant au fonctionnement du système ;
- ◆ énoncer les paramètres posés par l'application de l'épistémologie circulaire ;
- ◆ présenter ses attentes en termes de formation, en lien avec des situations-problèmes rencontrées au cours de ses expériences professionnelles ;

à partir d'une situation concrète :

- ◆ repérer des éléments d'analyse pertinents (crise, résistance au changement, événement déclenchant, symptôme...);
- ◆ en présenter un décodage systémique ;
- ◆ élaborer une hypothèse circulaire ;

par la présentation orale et/ou écrite, d'une situation professionnelle, dans le respect des limites de sa fonction, du cadre réglementaire, des principes déontologiques et éthiques :

- ◆ décrire une activité du service dans laquelle il a été impliqué ;
- ◆ identifier le contexte institutionnel de cette activité ;
- ◆ préciser les rôles et fonctions des personnes impliquées (lui compris) ;
- ◆ présenter les systèmes qui interagissent dans cette situation en s'appuyant sur les concepts de la pensée systémique ;
- ◆ relever et décrire en quoi les activités professionnelles de formation lui ont permis d'appréhender la pensée systémique ;
- ◆ démontrer sa réflexion critique en mettant en évidence les ressources et les limites de l'apport de la pensée systémique.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation :

- ◆ « Intervention systémique : approches conceptuelles de la théorie des systèmes » code 9510 11 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court,
- ◆ « Intervention systémique : décodage et approche méthodologique », code 9510 12 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court,
- ◆ « Activités professionnelles de formation : intervention systémique » code 9510 13 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Clinique de la crise et thérapie familiale	CT	B	40
Thérapie familiale systémique : outils créatifs en pratique d'intervention	CT	F	40
Séminaire : rôle et positionnement dans la famille d'origine	CT	F	30
Thérapie familiale systémique : séminaire d'intégration et de supervision	CT	F	20
3.2. Part d'autonomie		P	30
Total des périodes			160

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. en « Clinique de la crise et thérapie familiale »,

à partir de situations ou d'exercices proposés par le chargé de cours,

- ◆ d'expliciter les spécificités de la thérapie familiale systémique ;
- ◆ d'analyser l'évolution des formes de famille et ce, en rapport avec le développement des cultures et les impératifs économiques, sociaux, politiques... ;
- ◆ de déterminer un modèle explicatif général des processus d'équilibration au sein de la famille ;
- ◆ d'expliciter la conception systémique de la crise : définitions de la crise naturelle, la crise induite, la crise événementielle ;
- ◆ d'appliquer les concepts de la clinique de crise dans les champs d'intervention différents ;
- ◆ d'appliquer une méthodologie permettant de détecter la crise et de la décrire en termes circulaires ;
- ◆ de concevoir la modélisation de la crise « famille/institution/thérapeute » ;
- ◆ de préciser les particularités et les spécificités de l'intervention de crise ;
- ◆ d'expliciter les différents types de modèles en intervention de crise ;
- ◆ d'argumenter l'importance de la prise en compte du contexte dans l'intervention de crise ;
- ◆ d'utiliser les outils stratégiques en situation de crise ;
- ◆ d'appréhender l'implication de l'intervenant dans la crise et ses effets sur le fonctionnement du groupe ;
- ◆ d'évoquer les implications émotionnelles et les résonances de l'intervenant ;

4.2 en « Thérapie familiale systémique : outils créatifs en pratique d'intervention »,

à partir de situations ou d'exercices proposés par le chargé de cours,

- ◆ de repérer et de mettre en action les différents éléments qui interviennent dans un processus d'intervention (définition du problème, élaboration d'hypothèse, actualisation, tâche...);
- ◆ de pratiquer l'utilisation des médias en thérapie familiale (objets flottants, photos, sculptures, objets symboliques...);
- ◆ de choisir le média en fonction du contexte et de l'hypothèse émise à propos du fonctionnement du système ;

4.3 en « Séminaire : rôle et positionnement dans la famille d'origine »,

- ◆ d'étudier sa propre famille, en utilisant les notions acquises et de présenter en portrait celle-ci précisant les rôles de chacun, les règles familiales, sa propre place sociale, les compétences acquises ;
- ◆ d'enrichir son travail de réflexion par la pratique du génogramme paysager visant une confrontation sensible et symbolique à son histoire familiale ;
- ◆ de percevoir les liens entre la place ou les fonctions exercées au sein d'un système organisationnel et la place ou les fonctions exercées au sein de sa famille d'origine ;

4.4 en « Thérapie familiale systémique : séminaire d'intégration et de supervision »,

à partir de situations concrètes proposées par l'étudiant et issues de sa pratique professionnelle :

- ◆ de relever les questions et les difficultés générées en fonction des modalités auto-référentielles de l'étudiant ;
- ◆ de collaborer à la construction d'un espace favorable au processus de supervision ;
- ◆ d'identifier ses modalités préférentielles d'intervention et de les enrichir des apports de la supervision.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

face à une situation exemplative donnée :

- ◆ de décoder les paramètres du système « famille », d'y rechercher les processus d'équilibration et d'analyser la place de chacun ;
- ◆ de proposer un modèle d'intervention de crise qui applique l'épistémologie circulaire de la systémique ;

- ◆ de proposer un média de thérapie familiale adapté au contexte et à l'hypothèse émise quant au fonctionnement du système familial ;
- ◆ de clarifier, en se référant à sa propre histoire familiale, sa position de thérapeute en y intégrant la question des résonances et en ouvrant le champ de ses possibilités d'intervention.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la clarté de l'expression,
- ◆ le degré de pertinence de l'intervention proposée,
- ◆ la qualité des liens effectués entre la pratique et les éléments théoriques,
- ◆ le niveau de finesse de la démarche réflexive.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 15 personnes par groupe pour les activités d'enseignement suivantes :

- ◆ « Thérapie familiale systémique : outils créatifs en pratique d'intervention »
- ◆ « Séminaire : rôle et positionnement dans la famille d'origine »
- ◆ « Thérapie familiale systémique : séminaire d'intégration et de supervision »

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**INTERVENANT EN THERAPIE FAMILIALE SYSTEMIQUE :
TRAVAIL EN CONTEXTE PSYCHO-MEDICAL ET SOCIAL**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 9510 16 U35 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

<p style="text-align: center;">INTERVENANT EN THERAPIE FAMILIALE SYSTEMIQUE : TRAVAIL EN CONTEXTE PSYCHO-MEDICAL ET SOCIAL ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT</p>

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'utiliser la lecture systémique pour intégrer la notion de symptôme et de maladie dans l'approche des troubles du comportement et du développement ;
- ◆ d'émettre des scénarios d'interventions systémiques en thérapie familiale :
 - ◆ au sein des différents types de réseau,
 - ◆ en mobilisant les ressources des partenaires concernés ainsi que celles de la famille et/ou du patient désigné,
 - ◆ en définissant un cadre de travail sécurisant et bienveillant,
 - ◆ en intégrant les règles de fonctionnement et les répétitions au sein d'un réseau autour d'une famille ;
- ◆ de situer son intervention de thérapie familiale dans un contexte d'« aide contrainte » ;

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

face à une situation exemplative donnée :

- ◆ démontrer sa maîtrise des principaux concepts étudiés ;
- ◆ illustrer la façon dont l'un ou l'autre de ces concepts lui permet d'enrichir sa perception d'une situation-problème issue de ses expériences professionnelles ou proposées par le chargé de cours ;
- ◆ y repérer les notions de système et d'en analyser les particularités ;
- ◆ émettre des hypothèses interactionnelles quant au fonctionnement du système ;
- ◆ énoncer les paramètres posés par l'application de l'épistémologie circulaire ;

- ◆ présenter ses attentes en termes de formation, en lien avec des situations-problèmes rencontrées au cours de ses expériences professionnelles ;

à partir d'une situation concrète :

- ◆ repérer des éléments d'analyse pertinents (crise, résistance au changement, événement déclenchant, symptôme...) ;
- ◆ en présenter un décodage systémique ;
- ◆ élaborer une hypothèse circulaire ;

par la présentation orale et/ou écrite, d'une situation professionnelle, dans le respect des limites de sa fonction, du cadre réglementaire, des principes déontologiques et éthiques :

- ◆ décrire une activité du service dans laquelle il a été impliqué ;
- ◆ identifier le contexte institutionnel de cette activité ;
- ◆ préciser les rôles et fonctions des personnes impliquées (lui compris) ;
- ◆ présenter les systèmes qui interagissent dans cette situation en s'appuyant sur les concepts de la pensée systémique ;
- ◆ relever et décrire en quoi les activités professionnelles de formation lui ont permis d'appréhender la pensée systémique ;
- ◆ démontrer sa réflexion critique en mettant en évidence les ressources et les limites de l'apport de la pensée systémique.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation :

- ◆ « Intervention systémique : approches conceptuelles de la théorie des systèmes », code 9510 11 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court,
- ◆ « Intervention systémique : décodage et approche méthodologique », code 9510 12 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court,
- ◆ « Activités professionnelles de formation : intervention systémique », code 9510 13 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Approche de la maladie mentale et des troubles du comportement et de développement	CT	B	40
Approche du travail sous mandat	CT	B	30
Thérapie familiale systémique : pratiques de réseaux	CT	F	30
Thérapie familiale systémique : séminaire d'intégration	CT	F	20
3.2. Part d'autonomie		P	30
Total des périodes			150

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. en « Approche de la maladie mentale et des troubles du comportement et de développement »,

- ◆ d'expliciter les notions de base de psychopathologie ;
- ◆ d'utiliser l'approche systémique pour reconsidérer les clivages entre normal et pathologique ;
- ◆ d'appréhender le sens d'un symptôme ou d'une maladie au sein d'un système ;
- ◆ d'intégrer la notion de fonction du symptôme ;
- ◆ d'énoncer et d'actualiser différentes hypothèses circulaires dans une prise en charge incluant des dimensions de maladie mentale ;
- ◆ de repérer les phases du cycle vital de l'individu, du couple et de la famille et de relever les ressources nécessaires au passage des étapes de ce cycle ;
- ◆ de repérer comme ressource de changement le mythe familial dans ses activations mobilisantes ;

4.2 en « Approche du travail sous mandat »,

- ◆ de définir et de différencier dans un système d'intervention donné les systèmes qui y participent et y interagissent, tels le système mandant, le système intervenant et le système client ;
- ◆ de prendre en compte et d'articuler les différents aspects du processus d'aide contrainte ;
- ◆ de différencier les notions de mandat, délégation, référence ;

4.3 en « Thérapie familiale systémique : pratiques de réseaux »,

- ◆ de préciser l'origine du concept, son développement en lien avec l'épistémologie systémique, son importance dans les prises en charge de familles multi-assistées ;
- ◆ d'établir une carte de réseau à partir d'une situation professionnelle concrète en précisant l'utilisation ou non d'un modèle ;
- ◆ de pouvoir élaborer à partir d'une carte de réseau quelques pistes d'intervention en fonction des problèmes à résoudre ;
- ◆ de planifier l'activation d'un réseau de professionnels et/ou d'utilisateurs pour recadrer une problématique particulière (abus et maltraitance, handicap...) ;
- ◆ de situer l'intervenant en tant que ressource au sein d'un réseau ;
- ◆ d'évaluer le fonctionnement du réseau, sa capacité de faire émerger des ressources nouvelles ;

4.4 en « Thérapie familiale systémique : séminaire d'intégration »,

à partir de situations concrètes proposées par les étudiants issues de leur pratique,

- ◆ de préparer un plan d'intervention et un cadre thérapeutique sécurisant et bienveillant ;
- ◆ de proposer des changements à mettre en œuvre avec la famille sur base des hypothèses systémiques ;
- ◆ de formuler et d'activer, dans le groupe de formation, des interrogations sur des situations cliniques particulières.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

face à une situation exemplative donnée :

- ◆ de présenter une situation de maladie mentale et/ou de troubles du comportement selon la lecture systémique ;
- ◆ de décoder le(s) symptôme(s) des fonctions relationnelles entre les membres du système familial ;
- ◆ d'analyser les demandes des différents partenaires, leurs positions, les contraintes à l'œuvre, les tentatives de solutions, les répétitions... ;
- ◆ d'énoncer des hypothèses explicatives des dysfonctionnements selon la pensée systémique ;
- ◆ de dresser un plan d'intervention adapté à la situation exemplative ;
- ◆ de mettre en place un cadre de travail sécurisant et bienveillant ;
- ◆ d'énoncer les changements attendus et les critères d'évaluation de l'action ;
- ◆ de montrer comment une pratique de réseau peut être le cadre où émergent des changements relationnels ;
- ◆ de décrire et d'exposer la mise en place d'une pratique de réseau ;
- ◆ d'en justifier le choix en fonction d'une hypothèse systémique.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision de la description du réseau,
- ◆ le niveau de pertinence des choix,
- ◆ le niveau de clarté de l'argumentation et de l'analyse,
- ◆ le degré d'objectivité de l'évaluation.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 15 personnes par groupe pour les activités d'enseignement « Thérapie familiale systémique : pratiques de réseaux » et « Thérapie familiale systémique : séminaire d'intégration ».

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION :
« SPECIALISATION D'INTERVENANT EN THERAPIE
FAMILIALE SYSTEMIQUE »

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

CODE : 9510 18 U35 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation

<p style="text-align: center;">ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION : « SPECIALISATION D'INTERVENANT EN THERAPIE FAMILIALE SYSTEMIQUE » ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT</p>

1 FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant en situation d'activité professionnelle encadrée, de construire et mener une intervention systémique en thérapie familiale.

En particulier, elle permet à l'étudiant :

- ◆ de mobiliser de façon pertinente et personnalisée les compétences théoriques et méthodologiques acquises au cours de ses études ;
- ◆ d'expérimenter et de justifier la méthodologie et les moyens techniques d'intervention ;
- ◆ d'analyser les processus à l'œuvre tout au long de l'intervention ;
- ◆ de s'interroger sur sa pratique dans le cadre de la supervision.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1 Capacités

face à une situation exemplative donnée :

- ◆ démontrer sa maîtrise des principaux concepts étudiés ;
- ◆ illustrer la façon dont l'un ou l'autre de ces concepts lui permet d'enrichir sa perception d'une situation-problème issue de ses expériences professionnelles ou proposées par le chargés de cours ;
- ◆ y repérer les notions de système et en analyser les particularités ;
- ◆ émettre des hypothèses interactionnelles quant au fonctionnement du système ;
- ◆ énoncer les paramètres posés par l'application de l'épistémologie circulaire ;

- ◆ présenter ses attentes en termes de formation, en lien avec des situations-problèmes rencontrées au cours de ses expériences professionnelles ;

à partir d'une situation concrète :

- ◆ repérer des éléments d'analyse pertinents (crise, résistance au changement, événement déclenchant, symptôme...) ;
- ◆ en présenter un décodage systémique ;
- ◆ élaborer une hypothèse circulaire ;

par la présentation orale et/ou écrite, d'une situation professionnelle, dans le respect des limites de sa fonction, du cadre réglementaire, des principes déontologiques et éthiques :

- ◆ décrire une activité du service dans laquelle il a été impliqué ;
- ◆ identifier le contexte institutionnel de cette activité ;
- ◆ préciser les rôles et fonctions des personnes impliquées (lui compris) ;
- ◆ présenter les systèmes qui interagissent dans cette situation en s'appuyant sur les concepts de la pensée systémique ;
- ◆ relever et décrire en quoi les activités professionnelles de formation lui ont permis d'appréhender la pensée systémique ;
- ◆ démontrer sa réflexion critique en mettant en évidence les ressources et les limites de l'apport de la pensée systémique.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation :

- ◆ « Intervention systémique : approches conceptuelles de la théorie des systèmes », code 9510 11 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court,
- ◆ « Intervention systémique : décodage et approche méthodologique », code 9510 12 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court,
- ◆ « Activités professionnelles de formation : intervention systémique », code 9510 13 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 80 périodes

Code U
Z

3.2. Encadrement des activités professionnelles de formation :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement des activités professionnelles de formation : « spécialisation d'intervenant en thérapie familiale systémique »	CT	I	20
Total des périodes			20

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'expérimenter une insertion professionnelle dans un contexte de travail avec des familles pour lequel le décodage et l'épistémologie systémique constituent une référence première ;
- ◆ de repérer et d'élaborer des hypothèses systémiques, de percevoir la fonction du symptôme et d'en présenter une actualisation ;
- ◆ de repérer les différents systèmes qui interagissent au sein des différents contextes ;
- ◆ d'appréhender son cadre de stage et son insertion en des termes systémiques ;
- ◆ de concevoir, de réaliser et d'évaluer des interventions de thérapie familiale systémique ;
- ◆ de définir et de circonscrire le système thérapeutique ;
- ◆ d'analyser les différentes résonances en action au sein du système thérapeutique ;
- ◆ d'évaluer la qualité d'ouverture du champ des possibles dans le processus thérapeutique.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement devra,

au travers de séances d'intervision ou de supervision :

- ◆ offrir à l'étudiant un espace de réflexion, d'analyse critique de sa pratique professionnelle et des pistes de travail ;
- ◆ accompagner l'étudiant dans son questionnement et ses analyses de situations ;
- ◆ amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et l'analyse des situations en prenant en compte la dimension du travail pluridisciplinaire ;
- ◆ clarifier avec l'étudiant et le lieu de stage, les termes du contrat d'activités professionnelles de formation en fonction des items du programme de l'étudiant ;

- ◆ gérer le suivi des activités professionnelles de formation et les contacts avec les lieux de stages concernés ;
- ◆ définir la démarche attendue, annoncer les critères et les modalités d'évaluation et le nombre minimal de situations cliniques ;
- ◆ accompagner l'étudiant dans son questionnement et ses analyses de pratique de thérapie familiale ;
- ◆ soutenir l'étudiant dans la démarche de compréhension de son engagement personnel comme thérapeute familial ;
- ◆ encadrer et évaluer la pratique de l'étudiant par rapport aux finalités et aux capacités terminales de l'unité de formation.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

au départ d'une activité professionnelle, dans le respect des règles de déontologie :

- ◆ de réaliser par écrit l'analyse d'une situation clinique de thérapie familiale comprenant :
 - ◆ la description de la demande en lien avec le contexte,
 - ◆ la formulation d'hypothèses systémiques sous-tendant son intervention,
 - ◆ les repères autoréférentiels,
 - ◆ l'élaboration de pistes de travail ouvrant le champ des possibles,
 - ◆ l'étayage de ces hypothèses en référence à un postulat théorique ;
- ◆ de concevoir, de réaliser et d'évaluer des interventions de thérapie familiale systémique qui intègrent :
 - ◆ un décodage systémique des processus en jeu dans la prise en charge thérapeutique familiale,
 - ◆ un repérage des différents systèmes qui interagissent,
 - ◆ une méthodologie et l'actualisation des hypothèses de travail,
 - ◆ les processus à l'œuvre,
 - ◆ son style propre de thérapeute familial,
 - ◆ sa place au sein du système thérapeutique ;
- ◆ d'identifier et d'évaluer les acquis de son expérience d'activités professionnelles de formation en vue de l'aider à identifier leur impact sur son identité professionnelle (limites et ressources) ;
- ◆ de relever et de décrire en quoi les activités professionnelles de formation lui ont permis d'appréhender les différentes facettes de l'intervention systémique en thérapie familiale.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de clarté et de structuration de la présentation des interventions,
- ◆ le niveau de qualité du questionnement, de l'analyse et de l'évaluation,
- ◆ le degré d'ouverture de l'espace thérapeutique,
- ◆ la qualité des liens établis avec la formation.

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**INTERVENANT EN THERAPIE FAMILIALE SYSTEMIQUE :
APPLICATION DE MODELES SYSTEMIQUES.**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 9510 17 U35 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

<p style="text-align: center;">INTERVENANT EN THERAPIE FAMILIALE SYSTEMIQUE : APPLICATION DE MODELES SYSTEMIQUES ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT</p>

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appréhender différents modèles d'intervention en thérapie familiale systémique et d'en relever les singularités et les intersections ;
- ◆ d'envisager l'application de ces modèles à partir d'une situation donnée et d'en expliciter les impacts sur la famille concernée ;
- ◆ d'élaborer un modèle et un cadre d'intervention qui tiennent compte :
 - ◆ des réalités sociales observées,
 - ◆ des différents interlocuteurs ou services intervenant auprès de la même famille,
 - ◆ de son propre style de thérapeute familial.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1 Capacités

à partir d'une situation professionnelle concrète :

- ◆ expliciter la pertinence de différents modèles d'intervention systémique ;
- ◆ élaborer une piste d'intervention en y intégrant des indicateurs d'évaluation et tenant compte des différents contextes ;
- ◆ proposer des techniques ou outils d'intervention systémique adaptés et en justifier le choix ;
- ◆ relever les effets du positionnement de l'intervenant ;
- ◆ présenter l'évolution de son projet personnel de formation.

face à une situation exemplative donnée :

- ◆ décoder les paramètres du système « famille », y rechercher les processus d'équilibration et analyser la place de chacun ;
- ◆ proposer un modèle d'intervention de crise qui applique l'épistémologie circulaire de la systémique ;
- ◆ proposer un média de thérapie familiale adapté au contexte et à l'hypothèse émise quant au fonctionnement du système familial ;
- ◆ clarifier, en se référant à sa propre histoire familiale, sa position de thérapeute en y intégrant la question des résonances et en ouvrant le champ de ses possibilités d'intervention.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation :

- ◆ « Intervention systémique : principes de base », code 9510 14 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court,
- ◆ « Intervenant en thérapie familiale systémique : spécificité des pratiques systémiques », code 9510 15 U31 D1 de l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Application de modèles systémiques à des problématiques spécifiques	CT	B	56
Thérapie familiale systémique : séminaire d'intégration et de supervision	CT	F	24
3.2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. en « Application de modèles systémiques à des problématiques spécifiques »,

sur base d'une intervention de thérapie familiale systémique abordant un thème tel que le décrochage scolaire, les assuétudes, la maltraitance...,

- ◆ de repérer les modèles systémiques utilisés (structurale, stratégique, expérientielle, constructiviste, contextuelle) ;
- ◆ d'expliciter les liens entre ces modèles et le style propre du thérapeute ;
- ◆ d'envisager les singularités et les intersections entre les différents modèles repérés ;
- ◆ de repérer les enjeux liés aux différentes pratiques d'intervention en thérapie familiale systémique ;

- ◆ de préciser le contexte, les hypothèses et les formes d'actualisation, le cadre d'intervention ;
- ◆ d'identifier et de prendre en compte les différents interlocuteurs et les réalités sociales observées ;
- ◆ d'évaluer avec les membres du groupe en formation, les effets des interventions thérapeutiques auprès du système familial et des différents partenaires ;
- ◆ d'évaluer la pertinence de l'application d'un des modèles étudiés ;

4.2. en « Thérapie familiale systémique : séminaire d'intégration et de supervision »,

- ◆ de relever les questions et les difficultés générées en fonction des modalités auto référentielles de l'étudiant ;
- ◆ d'identifier le style propre de l'étudiant et de l'enrichir de l'apport du travail de groupe ;
- ◆ de collaborer à la construction d'un espace favorable au processus de supervision ;
- ◆ d'identifier ces modalités préférentielles d'intervention et de les enrichir des apports de la supervision.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

face à une situation exemplative donnée :

- ◆ de présenter l'application d'un modèle lors d'une intervention de thérapie familiale systémique ;
- ◆ d'évaluer en quoi ce modèle ouvre, selon lui, le champ des possibles dans le cadre de la thérapie familiale ;
- ◆ d'enrichir ses représentations au départ des lectures des autres partenaires et de formuler des propositions qui montrent sa capacité à ajuster sa position ;
- ◆ d'en préciser les singularités et les liens avec son style propre de thérapeute familial.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la clarté de l'expression,
- ◆ la pertinence de l'intervention proposée,
- ◆ la qualité des liens établis entre la pratique et les éléments théoriques,
- ◆ le niveau de finesse de la démarche réflexive.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 15 personnes par groupe pour l'activité d'enseignement « Thérapie familiale systémique : séminaire d'intégration et de supervision ».

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
« SPECIALISATION D'INTERVENANT EN THERAPIE
FAMILIALE SYSTEMIQUE »

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 9510 10 U35 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet,
sur avis conforme de la Commission de concertation

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
**« SPECIALISATION D'INTERVENANT EN THERAPIE FAMILIALE
SYSTEMIQUE »**
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à vérifier que l'étudiant a intégré les apports théoriques, pratiques et méthodologiques d'enseignement relatifs à la « Spécialisation d'intervenant en thérapie familiale systémique » à travers l'élaboration et la défense orale d'un travail de fin d'étude, dans le respect des consignes établies dans le dossier pédagogique et conformément aux dispositions de l'établissement.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Sans objet.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 100 périodes

Code U
Z

3.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée	CT	I	16
Epreuve intégrée de la section : « Spécialisation d'intervenant en thérapie familiale systémique »	CT	I	04
Total des périodes			20

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :

- ◆ de décoder et d'analyser des situations d'intervention systémique en établissant des liens pertinents avec les apports théoriques et méthodologiques acquis lors de la formation et suite à des recherches personnelles ;
- ◆ de présenter un cas clinique de travail où il est l'intervenant principal dans une situation avec une personne ou un système de personnes, et ce, sous forme d'une séquence vidéo/audio prise sur le vif ;
- ◆ d'élaborer des interventions qui :
 - ◆ mobilisent des ressources pertinentes vers le changement pour l'ensemble des acteurs concernés par la situation ;
 - ◆ tiennent compte des niveaux de complexité des organisations et des contraintes liées au mandat ;
 - ◆ montrent sa capacité à repérer sa position et sa responsabilité au sein du système d'intervention et à ajuster sa position ;
 - ◆ établissent un cadre de sécurité pour les personnes ;
 - ◆ attestent sa capacité à mener des actions innovantes ;
 - ◆ s'intègrent dans une perspective pluridisciplinaire ;
- ◆ de développer un questionnement éthique et d'interroger ses propres préconceptions ;
- ◆ d'évaluer sa pratique professionnelle et d'analyser sa méthodologie ;
- ◆ de présenter en quoi le processus de formation a enrichi sa pratique professionnelle ;
- ◆ d'explicitier la manière dont son style propre vient déterminer l'intervention en thérapie familiale systémique.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le chargé de cours aura pour fonction,

au travers de séances collectives et individuelles :

- ◆ de communiquer aux étudiants les exigences qualitatives et quantitatives du travail écrit et de sa présentation orale ainsi que les critères d'évaluation ;
- ◆ de guider l'étudiant dans le choix de l'objet précis de son travail et de valider la situation professionnelle retenue ;
- ◆ d'assurer le suivi de l'étudiant pour :
 - ◆ identifier, avec l'étudiant, les ressources pertinentes : personnes, documents, bibliographie...;
 - ◆ vérifier l'état d'avancement des travaux, le respect des consignes générales relatives au travail écrit ;
 - ◆ accompagner l'étudiant dans son cheminement et sa réflexion personnelle ;
 - ◆ favoriser la mise en œuvre de ses capacités d'auto-évaluation ;

- ◆ critiquer avec l'étudiant les hypothèses de travail formulées, les référents théoriques utilisés et les choix méthodologiques posés ;
- ◆ réorienter le travail en cas de besoin ;
- ◆ analyser, avec l'étudiant, les modalités systémiques de sa présentation orale ;
- ◆ de s'assurer du respect des règles de déontologie et du positionnement éthique de l'étudiant.

5. CAPITALISATION

La capitalisation des attestations de réussite des unités de formation ne peut être obtenue que par un candidat titulaire d'un grade de bachelier ou d'un grade équivalent au grade de bachelier, conformément à la législation en vigueur.

En outre, la durée de validité des attestations de réussite des unités déterminantes, dans le cadre du processus de capitalisation, ne peut excéder 5 ans.

6. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

à partir d'une ou plusieurs situations d'intervention systémique en thérapie familiale, au travers d'un travail écrit personnel et de sa présentation orale, dans le respect des règles déontologiques de la profession, des usages de la langue française et conformément aux consignes données,

- ◆ de présenter une démarche d'intervention systémique en lien avec une situation professionnelle complexe vécue et validée par le chargé de cours ;
- ◆ de décrire et d'analyser la (les) situation(s) en établissant des liens pertinents avec les apports théoriques et méthodologiques acquis lors de la formation et de ses recherches personnelles ;
- ◆ de démontrer qu'il maîtrise de façon critique le cadre théorique de l'approche systémique, en vue de construire des solutions nouvelles voire innovantes apportant un changement dans un contexte donné, en composant ou réorganisant des éléments existants ;
- ◆ de proposer, de justifier et d'évaluer des interventions en se référant au cadre théorique de l'approche systémique et en se positionnant de manière responsable et autonome ;
- ◆ de concevoir un projet reflétant les différentes fonctions assumées par l'intervenant en thérapie familiale systémique :
 - ◆ prévoir les différentes étapes du plan d'intervention ;
 - ◆ créer un cadre de sécurité avec les personnes ;
 - ◆ insérer dans son projet la famille, l'institution, l'équipe ;
 - ◆ se situer au sein du réseau par rapport à son mandat et en tenant compte de ses limites ;
 - ◆ analyser le processus, y compris l'évolution des relations entre l'intervenant en thérapie familiale systémique et la famille et, sur base de cette analyse, réajuster les stratégies d'intervention ;
 - ◆ planifier des concertations rassemblant les différents services intervenant auprès de la même famille et veiller à y inclure celle-ci ;

- ◆ questionner ses résonances et établir des liens entre sa pratique, le cursus de formation et son propre cheminement ;
- ◆ ouvrir le champ des possibles ;
- ◆ de développer une réflexion critique et éthique ;
- ◆ d'évaluer sa démarche et de la justifier ;
- ◆ de réaliser une présentation orale structurée de son travail ;
- ◆ de défendre son travail de manière argumentée et de répondre d'une manière concise et claire aux questions en faisant la preuve qu'il maîtrise les concepts utilisés et qu'il peut faire face à la contradiction.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision et la clarté dans l'expression orale et écrite,
- ◆ l'aisance dans l'utilisation d'une terminologie explicite et professionnelle,
- ◆ le degré de pertinence des justifications,
- ◆ le niveau de complexité du questionnement éthique,
- ◆ le degré d'ouverture du champ,
- ◆ l'originalité du travail et de sa présentation.

7. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

8. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.